



JUIN 2010

CONFÉDÉRATION

CNT

BP 30423 35004 Rennes CEDEX - Tel : 0810 000 367  
Mail : cnt@cnt-f.org - www.cnt-f.org

NATIONALE DU TRAVAIL

# 2010 RETRAITES : CE HOLD-UP QUI SE PRÉPARE

## PETIT RAPPEL...

**Des années décisives, notre système de retraite en a déjà connu depuis 1993 : 1995, 2000 (pour les retraites complémentaires du secteur privé), 2003... Mais 2010 sera de nouveau une année décisive car le gouvernement et le Medef ne sont pas encore arrivés à leurs fins, comptant bien utiliser une nouvelle fois le pseudo-argument du déficit pour aller encore plus loin dans leur contre-réforme de notre système de retraite.**

### 17 ANS DE CONTRE-RÉFORMES :

- L'offensive de l'Etat et du patronat a commencé en 1993, en plein mois d'août lorsqu'Edouard Balladur et Simone Veil firent voter leur loi contre le système de retraite par répartition du secteur privé. La durée de cotisation passait de 37,5 à 40 annuités. Le calcul du salaire de référence servant au calcul de la retraite s'allongeait des 10 aux 25 meilleures années. Le montant des retraites n'était plus indexé sur les salaires mais sur les prix. Faute de réactions syndicales, en 1994 et 1996, le patronat faisait subir aux retraites complémentaires du secteur privé une régression de même ampleur que celle qui avait été imposée aux retraites de base par la loi Balladur-Veil.

- En 1995, Juppé commit (du point de vue de la droite) une lourde erreur. Il s'attaqua à la fois aux retraites de la Fonction publique et à celles des régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF-GDF...) Il lui fallut ravalier ses 40 annuités.

- En 2003, Fillon ne commit pas la même erreur, il s'attaqua uniquement aux salariés de la Fonction publique et jura, la main sur le cœur, que les salariés relevant des régimes spéciaux n'étaient pas concernés par l'allongement de la durée de cotisation. Malgré des millions de manifestants et près de six mois de luttes, le mouvement social fut battu et se vit imposer les 40 annuités de cotisation pour qu'un salarié puisse bénéficier d'une retraite de base à taux plein. Cette défaite historique, dont la CFDT n'est pas la seule responsable, les directions bureaucratiques

des syndicats y prenant largement leur part, devait inciter le pouvoir à continuer ses attaques :

- En 2007, le gouvernement remettait cela et imposait les 40 annuités aux salariés des régimes spéciaux. Aujourd'hui, c'est tout le salariat que le patronat et ses alliés comptent attaquer de front! Ils n'ont pas atteint leur double objectif.

Le premier de leurs objectifs est de bloquer le niveau des cotisations retraites là où il se trouve et financer un nombre de retraités qui va doubler entre 2000 et 2040 avec les mêmes ressources ! À l'évidence, à ressources égales, le déficit des régimes de retraites s'accroît. C'est pourquoi le pouvoir met en avant d'autre « solutions », bien évidemment de régression sociale (allongement de la durée de cotisation, remise en cause du départ à 60 ans,...).

Le deuxième objectif patronal est de faire reculer suffisamment la retraite par répartition pour faire une place de choix aux fonds de pension et ne plus laisser à un financement socialisé tout un champ d'accumulation qu'il veut voir revenir au capital. La paupérisation des retraités permet ainsi au patronat de faire main basse sur le magot en proposant ses « solutions » c'est-à-dire en forçant les salariés à se tourner vers une épargne individuelle en achetant des actions pour compléter leur pension. C'est ainsi que, suite au dernier recul de 2003, furent créés dès 2004 les PERP, fonds de pension à la française.

Ce champ d'accumulation particulièrement juteux pour le capital n'offre en revanche aucune garantie pour les salariés. Ce système, inégalitaire dans son principe même puisque l'on épargne en fonction de ses moyens, est profondément risqué. Au Royaume-Uni, les adhérents d'un fonds de pension ne retrouvent que 50 % des sommes qu'ils ont versées sur leurs fonds. Les 50 % restants s'étant évanoui en frais de gestion divers et en dividendes pour les actionnaires ! De même ceux d'ENRON, qui ont tout perdu du jour au lendemain peuvent témoigner de la sécurité sur l'avenir que cela donne ! C'est oublier aussi que le système par répartition a été mis en place après-guerre suite à l'échec du système par capitalisation viagère pendant la crise de 1929.



# AUTRE RAPPEL : LE SALAIRE SOCIALISÉ, LA RETRAITE PAR RÉPARTITION, C'EST QUOI ?

Réaffirmer la validité du système de cotisation sociale, dont les « difficultés » invoquées par le gouvernement pour le réformer sont en réalité dues aux reculs imposés au salariat.

1

## LA COTISATION SOCIALE, PARTIE INTÉGRANTE DU SALAIRE.

Un employeur fait deux versements, l'un au salarié qu'il emploie -le salaire direct, composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye -l'autre aux caisses de Sécurité sociale -Assedic, retraite, etc. -sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct : c'est la composante collective, le salaire indirect ou salaire socialisé. Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs et de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils soient actifs, précaires, chômeurs, retraités, tous font partie de la population des salariés, le chômeur indemnisé étant ainsi un salarié demandeur d'emploi, le retraité, un salarié pensionné.

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les «charges» de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire

! Salaire défini en référence à un barème, un tarif négocié au sein des conventions collectives, basé sur une grille de classification et non pas sur les résultats de l'entreprise. Cette cotisation sociale, répartie entre la part du salarié et la part dite patronale, représente 40 % du salaire brut.

Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales. Elle établit clairement le fait qu'à chaque instant, c'est le travail productif qui produit la valeur qui finance la protection sociale, dont les retraites. C'est donc le salaire socialisé qui, en France, finance la protection sociale. Le financement de la protection sociale par la cotisation sociale a prouvé l'efficacité d'une gestion solidaire des richesses créées par le travail, c'est pourquoi la classe dominante veut l'abattre.

La retraite par répartition qu'elle induit est révolutionnaire dans son principe car elle démontre l'inutilité de l'accumulation financière pour financer les pensions, et ouvre la perspective d'une gestion solidaire, démocratique et non capitaliste par et pour les travailleurs.

2

## UN PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE PLUS FAVORABLE AUX SALARIÉS... MESURE RÉVOLUTIONNAIRE ?

Dans une entreprise, les richesses créées par le travail des salariés actifs apparaissent comptablement dans la "valeur ajoutée". Pour l'essentiel, celle-ci se ventile entre les salaires directs, les cotisations sociales, l'amortissement des investissements, le profit non investi et distribué aux actionnaires sous forme de revenus financiers. Malheureusement, le rapport de force défavorable de ces vingt dernières années a conduit à un résultat édifiant : la part des profits dans les richesses produites a augmenté d'environ 9 points depuis 30 ans au détriment des salaires. Ce déplacement de 9 points du partage de la valeur ajoutée en défaveur du travail représente chaque année l'équivalent de 120 milliards d'euros. De plus ces données ne rendent pas compte de l'augmentation des inégalités car la part allouée aux salaires comprend les très hauts salaires des dirigeants d'entreprises, qui ont augmenté plus vite que le salaire moyen.

Ils se retrouvent, non pas dans les investissements, mais dans les revenus distribués, alimentant la bulle financière et créant précisément les conditions de la dernière crise

systemique du capitalisme. Il ne faut pas chercher plus loin la cause

des problèmes de financement de la protection sociale, dont les retraites, qui ne rencontre pas d'autres limites que celles qui lui sont imposées par le recul salarial.

De fait, la retraite par répartition n'a pas besoin d'être « réformée », mais défendue en :

- augmentant les cotisations sociales !
- augmentant la part des salaires dans la valeur ajoutée au détriment des profits !

Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les «charges» de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire !

**C'est pourquoi la CNT considère qu'il faut rassembler l'ensemble des salariés sur la base d'un retrait de l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 pour gagner la bataille sociale décisive qui permettra de gagner les suivantes (salaires, emploi, partage des richesses...)**

# LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE : UNE MANIPULATION IDÉOLOGIQUE

On nous dit que le ratio actifs/retraités est passé de 3 à la fin des années 1970, autour de 2 aujourd'hui. Horrible ! Et il va descendre à moins de 1,5 en 2050. Catastrophe ! Le prétexte est toujours le même, relayé par les médias: les caisses sont vides ! D'une part le déficit actuel de 11 milliards annoncé par le gouvernement suffirait à être comblé si l'on renonçait simplement aux allègements de cotisations sociales concédées au patronat pour le seul régime général : 28 milliards d'euros en 2007...

D'autre part les perspectives d'aggravation du déficit dues à la crise actuelle n'ont de sens que si on raisonne à ressources constantes. Le pseudo-argument du déficit, déjà faux lors des

précédentes réformes, devient particulièrement indécent quand on sait qu'on a su trouver les milliards nécessaires pour sauver le système bancaire. Ce n'est pas à nous, salariés, chômeurs et retraités de payer une deuxième fois la crise au prétexte d'une aggravation des déficits.

## ET LE NOMBRE DES RETRAITÉS ?

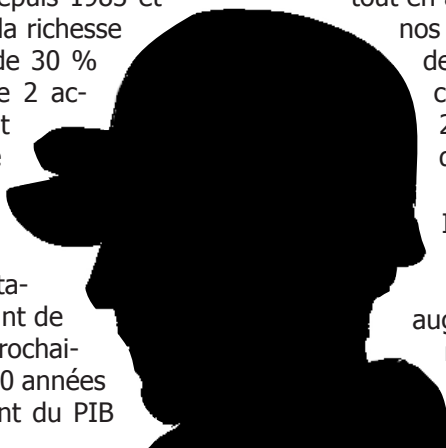
Autre tableau d'apocalypse ! Selon l'INSEE il devrait augmenter de près de 63 % entre 2006 et 2050. On passerait de 13 millions de retraités en 2007 à 21 millions en 2050 ! Ils finiraient par nous faire regretter de voir les gens ne pas mourir utilement à l'âge où leur présence ne pèse pas encore sur les comptes. Restons zen !

L'augmentation du nombre des retraités vient d'abord de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom, c'est-à-dire les personnes nées entre 1945 et 1975 : le papy boum ! Peut-on faire remarquer que cet effet est nécessairement limité dans le temps ? Il faut bien mourir et personne n'y échappe. Donc suivez la bosse démographique dans le temps et vous verrez que pour finir la mort la dégonfle. Ainsi, si selon les prévisions du COR (Conseil d'orientation des retraites) la hausse du nombre de retraités serait rapide jusque vers 2035, entre 2036 et 2040 commenceront à arriver à la retraite les classes «creuses», enfants des baby boomers ! Le nombre de nouveaux retraités diminuera alors fortement et d'un coup.

## EN VÉRITÉ OÙ EST LE PROBLÈME ?

### MOINS NOMBREUX MAIS PLUS PRODUCTIFS

Les comparaisons des faiseurs de panique ne tiennent pas compte de la hausse de la productivité des actifs. Un actif de 1983 produisait bien moins de richesses qu'un actif de 2010 n'en crée à présent. Depuis 1983 et l'instauration de la retraite à 60 ans, la richesse créée par chaque actif a augmenté de 30 % en euros constants. Cela signifie que 2 actifs d'aujourd'hui produisent quasiment autant de richesses que 3 actifs de 1983. Le bon repère n'est donc pas la baisse du nombre d'actifs par retraité, mais la quantité de richesse produite et utilisée dans le pays allait stagner. Alors il faudrait calculer à montant de richesse constant au cours des 40 prochaines années ! C'est absurde ! Pour les 40 années à venir, le COR prévoit un doublement du PIB



passant de 2000 milliards aujourd'hui à 4000 milliards. Et il s'agit d'euros réels, constants, hors inflation. C'est une masse fantastique.

Pour faire face à l'augmentation du nombre de retraités tout en annulant les contre-réformes qui ont frappé nos retraites depuis 1993, il faudrait augmenter de 6 points la part du PIB affectée au financement de nos retraites. 6 points de PIB en 2050, cela représente environ 230 milliards d'euros.

Inutile de s'évanouir ! Avec une augmentation de 2000 milliards à cette date cela laisserait encore 1670 milliards d'euros pour augmenter les salaires directs, les cotisations maladies ou réduire le temps de travail ! Encore faut-il que les gains de productivité ne soient pas accaparés par le patronat.

### LE PARTAGE DES RICHESSES, CLEF DU FINANCEMENT

Le problème du financement des retraites se résume donc à un problème de partage de la richesse créée. Les gains de productivité ont été massivement captés par le capital alors qu'ils auraient dû contribuer à financer les retraites et à faire progresser les salaires. C'est la contraction de la masse salariale qui compromet le financement des retraites. Depuis 1982, les salaires ont perdu 8 à 10 points dans le partage de la richesse créée ! Si cette richesse n'avait

pas été perdue par les salariés, on n'aurait aucun mal à financer aujourd'hui les retraites, compte tenu de la masse de cotisations supplémentaires que générerait une hausse de la masse salariale. De toute évidence, l'obstination à toujours faire des comptes pour le futur en oubliant l'augmentation de la richesse est une autre façon d'annoncer que cette richesse supplémentaire est destinée à devenir des profits plutôt que des salaires ou des pensions !

# LES FEMMES DOUBLEMENT VICTIMES DES CONTRE-RÉFORMES

Les travaux du COR ont mis en évidence les profondes inégalités entre hommes et femmes face à la retraite. Les pensions de droit direct sont en moyenne deux fois moins élevées pour les femmes (782 euros par mois en 2004) que pour les hommes (1 617 euros). Même en intégrant les droits dérivés (les pensions de réversion), les pensions des femmes restent inférieures de 38 % à celles des hommes (1636 euros pour les hommes et 1020 pour les femmes). Ces inégalités de pensions reproduisent les inégalités constatées sur le marché du travail : salaires inférieurs, carrières

moins longues et discontinues. Mais les réformes de 1993 et 2003 ont considérablement accru ces inégalités, parce que l'allongement de la durée de cotisation et la prise en compte des « 25 meilleures années » dans le privé pénalisent les carrières courtes, le recours au temps partiel, les contrats précaires, les fins de carrière au chômage ou à temps incomplet, et dévalorisent davantage les pensions féminines.

Le rapport du COR montre que ces inégalités sont appelées à perdurer, malgré la forte montée de l'activité fémi-

nine et des droits à pension qui y sont associés. En effet, l'accroissement de l'activité féminine est dû au temps partiel (en équivalent temps plein les taux d'activité des femmes stagnent, voire baissent pour les générations nées en 1960), et les différences de salaire entre hommes et femmes ont cessé de se réduire.

Les risques de paupérisation des femmes retraitées concernent en premier lieu les femmes qui ne vivent pas en couple au moment de leur retraite, et dont le nombre progresse fortement du fait de l'évolution des modèles conjugaux (montée des divorces et du célibat). Ce phénomène est mis en valeur par l'arrivée à l'âge de la retraite de générations qui ont été affectées par ces évolutions, et qui le seront de plus en plus.

## LE REcul DE L'AGE DE LA RETRAITE : INEFFICACE ET INJUSTE !

Le recul de l'âge de la retraite par le report de l'âge légal du départ ou le relèvement de la durée de cotisations ne résout nullement le problème financier. Le COR a calculé en 2008 que le report de l'âge légal à 61,5 ans ne couvrirait que le tiers des besoins de financements supplémentaires en 2020 et à peine 9 % en 2050 !

En revanche, ce qui est sûr, c'est que repousser l'âge de la retraite reviendrait à diminuer encore le montant des pensions. Repousser l'âge de départ la retraite sous prétexte de « sauver » le système des retraites est particulièrement hypocrite quand on sait que les entreprises mettent au placard leurs salariés âgés et qu'au moment d'accéder à la retraite, 60% des salariés affiliés au régime général ne sont plus dans l'emploi, licenciés, en pré-retraite ou trop cassés par le travail pour pouvoir continuer à travailler.

D'autant que la discontinuité de l'emploi, la masse des contrats aidés et des emplois partiels ont permis aux patrons

d'économiser encore des cotisations servant à payer, entre autre, les retraites.

Les économies faites ainsi par le patronat sur le dos des précaires ont eu une double conséquence : continuer de vider les caisses (casser la solidarité sociale) et priver les précaires de leur droit à la retraite (puisqu'ils ne cotiseront jamais suffisamment). Une récente étude réalisée par la Commission européenne a ainsi confirmé qu'avec les contre-réformes qui ont déjà eu lieu le taux de remplacement devrait passer de 79% en 2006 à 63% en 2046, soit une chute de 16,5 points !



On mesure mieux ce que valent les airs d'outrage au bon sens de ceux qui moquaient la revendication du maintien des 37,5 annuités de cotisation ! Le passage à 40 annuités n'a donc servi à (presque) rien pour l'équilibre des comptes mais il a massacré combien de gens ? Aujourd'hui, le gouvernement veut continuer dans cette voie et certains se précipitent déjà vers la table de négociations.

**IL N'Y A RIEN A NÉGOCIER ! ABROGATION IMMÉDIATE DE TOUTES LES CONTRERÉFORMES DEPUIS 1993 !**

- AGE DU DÉPART A LA RETRAITE A TAUX PLEIN A 60 ANS ET 55 ANS POUR LES SALARIÉS AYANT EFFECTUÉ DES TRAVAUX PÉNIBLES !**
- RETOUR AUX 37,5 ANNUITÉS ! (PUBLIC/PRIVÉ) - INDEXATION DES PENSIONS SUR LES SALAIRES !**
- GARANTIE D'UN TAUX DE REMPLACEMENT DE 75% DU SALAIRE BRUT (CALCUL SUR LA BASE DES 6 MEILLEURS MOIS) !**
- PAS DE PENSION INFÉRIEURE AU SMIC ! - REFUS DES RETRAITES PAR CAPITALISATION**
- EXCLUSION DU PATRONAT DES INSTANCES DE GESTION DES ORGANISMES DE SOLIDARITÉ**
- GESTION DES ORGANISMES DE SOLIDARITÉ PAR LES SALARIÉS EUX-MÊMES.**

## LA SOLUTION C'EST LE PARTAGE DES RICHESSES PRODUITES